opération enfant soleil

le don planifié

Le don de titres

Un geste du cœur brillant

Savez-vous que le don de titres est aussi bienveillant qu'intelligent, à la fois avantageux pour celui ou celle qui le fait et d'une grande portée pour les enfants malades?

Un impact direct. Des avantages certains.

Souvent méconnu, le don de titres répond à la volonté de celles et ceux qui ont la cause à cœur et qui cherchent en même temps une façon d'agir sur la santé des enfants malades de façon planifiée et stratégique. Facile à concrétiser, votre don agit immédiatement pour améliorer les soins des enfants malades.

Lorsque les titres sont officiellement transférés* à Opération Enfant Soleil, ils sont alors vendus pour servir la mission générale de la fondation. Un reçu d'impôt officiel est alors calculé selon le cours de clôture des titres le jour du transfert et transmis au donateur. La valeur de vos titres a augmenté ces dernières années et vous songez à leur vente prochaine ? Le don de titres représente aussi l'avantage de supprimer l'impôt que vous devriez payer à la vente de ces derniers.

* On entend par *officiellement transféré* le fait que le formulaire de don et le transfert officiel soient reçus et acceptés par la Direction générale d'Opération Enfant Soleil

Bon à savoir

- Votre don peut être fait de votre vivant ou encore lors de votre décès grâce à une clause dans votre testament.
- Vous possédez une société de gestion ?
  Votre don peut s'effectuer grâce à celle-ci.
- Le don par testament ou la création d'un fonds personnel ou familial peut être fait à partir d'un don de titres également.

Si vous faites un don de plus de 500 $ pour les enfants malades, et si vous possédez des valeurs mobilières comme des actions, des obligations, ou des fonds communs de placement, découvrez pourquoi le don de titres est un choix gagnant :

	Je vends mes titres pour faire mon don à Opération Enfant Soleil	**Je donne** mes titres à Opération Enfant Soleil
Montant du don*	**2 000,00 $**	**2 000,00 $**
Coût d'aquisition des titres	500,00 $	500,00 $
Gain en capital généré par la vente	1 500 $	Non applicable
Montant imposable suite à la vente	750,00 $	Non applicable
Impôt à payer sur le gain en capital[1]	278,40 $	Non applicable
Crédit d'impôt obtenu à la suite de votre don[2]	1 024,00 $	1 024,00 $
Votre don vous a coûté	**1 254,40 $**	**976,00 $**

1 Basé sur un taux d'imposition marginal de 37,12 %

2 Basé sur un taux combiné de 51,2 %

Pour le même don de 2 000 $, vous avez économisé 278,40 $.

* Notez que le reçu d'impôt émis par Opération Enfant Soleil est de 2 000 $ dans cet exemple.

Intéressé (e)?

Communiquez avec nous pour connaitre les modalités de transfert de titres. Nous vous aiderons à concrétiser votre intention. C'est particulièrement important si vous envisagez de faire un don dans votre testament. Ça serait aussi l'occasion pour nous de vous remercier personnellement.

Votre réflexion est précieuse et permet d'envisager un avenir lumineux pour les enfants d'aujourd'hui et de demain.

Du fond du cœur, merci.

Opération Enfant Soleil
N° d'enregistrement : 127186690 RR0001

Communiquez avec nous :

Sans frais : 1 877 683-2325
don.planifie@operationenfantsoleil.ca

450, avenue Saint-Jean-Baptiste, bureau 10
Québec (Québec) G2E 6H5

opération enfant soleil

Les renseignements ci-dessus sont destinés à fournir des informations générales et ne doivent pas être interprétés comme des conseils juridiques ou professionnels.